

Cabinet du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries  
et de l'Alimentation.

Québec, le 18 octobre 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement du Québec  
1035, des Parlementaires  
1er étage, Bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

En réponse à la question adressée au feuilleton le 4 octobre dernier par le député de Rimouski, permettez-moi de donner suite à sa requête.

Au cours de l'été 2017, les productions des producteurs agricoles du Bas-St-Laurent ont été frappées par une sécheresse exceptionnelle. Cette sécheresse a particulièrement affectée la deuxième coupe de foin.

Afin d'aider financièrement les producteurs gravement affectés par la sécheresse dans cette région, j'ai demandé en septembre dernier à la Financière agricole du Québec de procéder à une avance de paiement pour la production de foin. Au cours de la dernière semaine, le président-directeur général de la Financière agricole m'a confirmé que l'avance serait possible et que celle-ci serait versée dans la semaine du 23 octobre prochain. À titre d'information, l'avance compensera les producteurs pour les pertes de rendement et de qualité lors de la première et de la deuxième fauche de foin, ainsi que pour la perte de rendement dû au gel hivernal. L'avance de paiement dans le foin est une mesure particulière pour des situations exceptionnelles et cette mesure n'a été utilisée qu'une seule fois depuis 2009. Il est à noter que le règlement final de la protection foin sera établi lorsque l'ensemble des données de la saison 2017 sera validé. Pour le Bas-St-Laurent, le règlement final prendra également en considération les pertes pour la troisième fauche pour les producteurs adhérents à cette option ainsi que la valeur de remplacement pour les adhérents qui ont l'option "besoins alimentaires".

Espérant le tout conforme aux attentes du député de Rimouski, veuillez agréer, monsieur le Leader, l'expression de mes salutations distinguées.



LAURENT LESSARD